



HAL
open science

Des fonctions syntaxiques : quelques propositions appliquées au basque

Jean-Baptiste Coyos

► **To cite this version:**

Jean-Baptiste Coyos. Des fonctions syntaxiques : quelques propositions appliquées au basque. *La linguistique : revue internationale de linguistique générale*, 1997, 33, 1, pp.3-12. artxibo-00000010v2

HAL Id: artxibo-00000010

<https://artxiker.ccsd.cnrs.fr/artxibo-00000010v2>

Submitted on 16 Dec 2005

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Version originale avant épreuve non retouchée

DES FONCTIONS SYNTAXIQUES : QUELQUES PROPOSITIONS APPLIQUÉES AU BASQUE

par Jean-Baptiste COYOS
Université René Descartes, Paris

The author makes some suggestions about syntactic functions. In Basque language he brings out discontinued signifier for some of them, proposes a notion larger than valency, the 'module argumental' and concerning signified distinguishes between signification (language) and content (discourse).

Au point de départ de cet article se trouvent quelques difficultés rencontrées pour décrire les fonctions syntaxiques d'une langue, en l'occurrence le basque, dans le cadre de la théorie et la méthodologie fonctionnalistes¹. Il s'agit d'un essai forcément partiel de mise au point, dans une optique descriptive des langues, afin de résoudre certaines de ces difficultés.

On entend par "fonction syntaxique" la relation syntaxique qui s'établit entre deux unités significatives (monèmes ou synthèmes) pouvant entretenir entre elles plus d'un type de relation. C'est une **unité relationnelle** de la langue². Les fonctions syntaxiques au même titre que les monèmes ont un signifiant et un signifié qui n'est pas celui de l'indicateur de fonction (ou fonctionnel) indiquant la fonction. Le monème déterminant n'est pas non plus la fonction : on dit qu'il "entre dans, assume la fonction". Les fonctions sont des relations de subordination (de dépendance) entre monèmes, noyaux de syntagmes ou pas, et pas entre syntagmes. Les relations de coordination en sont donc exclues. Je me limiterai ici aux fonctions type $N \rightarrow V$:

¹ Ces propositions se situent dans la lignée des travaux d'André Martinet sur les fonctions syntaxiques, de l'ouvrage de Denise François-Geiger, *A la recherche du sens*, 1990, Paris, Peeters/SELAF, des travaux des thèmes II Axiologie des unités d'inventaires fermés et IV L'analyse syntaxique des *Actes du XIXe colloque international de linguistique fonctionnelle*, 21-26 mai 1993, 1995, Coimbra, Faculdade de Letras da Universidade. On pourra aussi consulter le numéro III de la jeune revue *Travaux du SELF*, 1993-1994, Paris V, consacré aux fonctions syntaxiques. Ces lignes n'engagent que moi.

² Cette définition de la fonction syntaxique est à rapprocher de l'observation de D. François-Geiger : "les rapports entre les éléments de l'expérience sont, dans l'univers référentiel, aussi importants que les éléments eux-mêmes", *op. cit.*, p. 114.

le nominal (N) détermine le verbe (V) dans son emploi prédicatif ou de prédicatoïde. En basque un fonctionnel (f) étant obligatoire, la schématisation est $N \cdot f \rightarrow V$. On retrouve dans ce domaine la difficulté récurrente de la distinction méthodologiquement nécessaire entre forme, syntaxe et sens, qu'il s'agisse des monèmes ou des fonctions syntaxiques.

1. DE L'IDENTIFICATION ET DE L'INVENTAIRE DES FONCTIONS SYNTAXIQUES

Une description syntaxique de langue doit faire un inventaire des fonctions, comme le dictionnaire fait l'inventaire des unités significatives. On les dégage sur l'axe syntagmatique car il n'y a pas, du moins pour certaines d'entre elles, paradigme de choix. En effet il n'y a pas commutation possible, substituabilité pour les fonctions dites "obligatoire" ou "spécifique" (voir ci-après en 3.). Dans chaque langue on a un nombre très réduit de procédés d'indication de fonction, un nombre limité d'indicateurs de fonction qui permettent de produire une infinité d'énoncés différents. Se retrouve alors le débat non clos suivant : combien y-a-t-il de fonctions syntaxiques dans telle ou telle langue ? Il s'agit d'adopter la stratégie qui semble la plus opératoire, c'est-à-dire celle visant le mieux à la fois cohérence, simplicité, non-contradiction, adéquation et pouvoir descriptif. Pour simplifier deux options au moins se présentent dans la perspective saussurienne du signe avec des fonctions du type $N \cdot f \rightarrow V$ comme c'est le cas en basque :

— soit on décide qu'il y a autant de fonctions que de fonctionnels : c'est assimiler forme de l'indication (marque) et relation.

— soit on décide qu'il y a autant de fonction que d'effet de sens, ce qui pose le problème du sens qu'il est plus difficile de décomposer en unités discrètes.

Bien sûr des options intermédiaires sont possibles. Dans le premier cas on se base sur le signifiant de la fonction. Aisément identifiable, c'est le procédé d'indication. Il n'y a donc pas de difficulté de reconnaissance. En basque il s'agit du fonctionnel casuel. Dans le second cas on s'appuie sur le signifié de la fonction. Mais on a affaire à une valeur, sur un continuum, qui n'est identifiable qu'en contexte car liée à des conditionnements internes et externes à la langue. La pertinence est relative et non absolue parce que contextuelle : chaque message est unique. On risque alors le morcellement et la multiplication des unités, des fonctions³. Dégager des unités discrètes, opposables entre elles, paraît difficile.

La première option semble donc la plus opératoire : **poser une seule fonction pour un fonctionnel avec un contenu** (voir en 4.) **variable**. Mais on sera amené à poser deux variantes d'une même fonction si le contenu avec deux fonctionnels formellement distincts est

³ Pottier pose que "les opérations sémantiques générales des langues" sont sous-tendues par des *noèmes*, "relation[s] abstraite[s] universelle[s]", *Sémantique générale*, 1992, Paris, Presses Universitaires de France, p. 78. Or les noèmes sont en nombre assez réduit.

identique dans un même contexte (sous réserve d'une étude plus fine)⁴. Cette option peut sembler discutable car on rétorquera qu'un même fonctionnel peut marquer deux fonctions différentes et pour certains d'entre eux se rencontrer dans le même énoncé. Si l'on se base sur le sens de l'énoncé en contexte, ceci est certain. D'où la distinction que je propose de faire entre la *signification* d'une fonction et son *contenu* (voir en 4.).

Prenons un exemple. Concernant l'inventaire des fonctions, D. François-Geiger pose un seul fonctionnel *avec* en français dont la valeur propre est "toujours dépendante du contexte", et non plusieurs fonctions *avec*, *op. cit.*, p. 123. Pour ma part je considère qu'il n'y a qu'une valeur, stable (un seul *noème* d'accompagnement, d'association), et un contexte qui change, en particulier le nominal dont *avec* est la préposition. Ce nominal renverra aux "champs sémantiques possibles de référenciation : espace, temps, notion", Pottier, *op. cit.*, p. 159. Ou "modal", champ sémantique rajouté depuis. Et donc c'est le champ sémantique auquel réfère le nominal qui incite à postuler plusieurs valeurs du fonctionnel considéré, inutilement me semble-t-il.

2. LES FONCTIONS A SIGNIFIANT DISCONTINU EN BASQUE

En basque certaines fonctions, celles indiquées par les cas absolutif, ergatif et datif semblent doublement marquées puisqu'en plus du nom, un indice de personne détermine le prédicat verbal. Il n'y a pas distribution complémentaire entre un nom et l'indicateur de personne correspondant.

(1) *Txori-a-ri ogi-a ema-iten d- i- o- t*
oiseau+DET+DAT pain+DET+ABS (Ø) donner+INACC 3ABS+avoir+3DAT+1ERG
"Je donne le pain à l'oiseau", litt. "à l'oiseau le pain je le lui ai donnant"⁵.

Martinet parle de "redondance substantivo-pronominale", *Syntaxe générale*, p. 221 ou de "double marque des fonctions centrales", *ibid.*, p. 201. P. 186 il considère que la marque d'accord peut avoir un rôle de "relais" dans l'indication de la fonction de l'élément nominal

Mais parler d'apposition dans le cas du nom repris dans la forme verbale "conjuguée" par un indice de personne ne me paraît pas adapté en basque, car cet indice est obligatoire. Et

⁴ Exemple d'André Martinet: *Il est aimé de / par ses parents*, *Syntaxe générale*, 1985, Paris, Armand Colin, p. 174. En basque aussi dans certains contextes passifs les fonctionnels casuels ergatif et instrumental peuvent alterner.

⁵ Les exemples sont donnés dans la variété standard avec la graphie basque. En dialecte souletin l'indice de personne de datif n'est pas réalisé avec le nom correspondant sauf en cas d'emphase. DET : déterminant ("article défini"), DAT : datif, ABS : absolutif, INACC : inaccompli, ERG : ergatif. Actuellement on pose souvent *d-* non pas comme un indice mais comme une modalité de temps-mode. En synchronie je le considère comme un amalgame des deux.

en fonction de contraintes énonciatives la présence du nom est parfois aussi obligatoire, lors d'une première mention par exemple. En (1) les noms *ogi* "pain" et *txori* "oiseau" sont nécessaires en réponse à la question *Zer egiten diik ?* "Que fais-tu (2 masculin) ?". Dans ce cas il n'y a pas emphase ou thématization comme en français avec la construction formellement comparable. Il me semble qu'alors on n'est plus dans le cadre d'une apposition, le nom détermine le prédicat verbal mais il ne détermine pas l'indice de personne. Il n'entretient pas une double relation syntaxique.

Si l'on s'accorde sur le fait que la relation syntaxique type $N \cdot f \rightarrow V$ et celle type indice de personne $\leftrightarrow V$ est la même, on est amené à s'interroger sur la nature du signifiant de cette fonction⁶. Une fonction n'est pas un monème, c'est une unité relationnelle. Je propose donc dans le cas d'un énoncé basque où noms et indices entretiennent la même relation syntaxique avec le même prédicat verbal de poser un **signifiant discontinu de la fonction** :

[fonctionnel.... + ...position de l'indice]⁷

Ceci s'applique aux fonctions indiquées par les cas absolutif, ergatif et datif lorsqu'en plus de l'indice on a un nom correspondant. Ce sont les cas dits "grammaticaux" de la tradition linguistique basque. Ainsi dans l'exemple (1) je pose un signifiant discontinu pour la fonction absolutive, le référent du nom déterminant a un rôle sémantique de patient, d'affecté. De même la fonction dative a un signifiant discontinu, le référent du nom déterminant a un rôle sémantique de bénéficiaire.

Signifiant de la fonction absolutive : [\emptyset (ABS) + préfixation de l'indice *d-*]

Signifiant de la fonction dative : [*-ri* (DAT) + infixation de l'indice *-o-*]

Par contre la fonction ergative est seulement matérialisée par l'indice de personne suffixé *-t*. Dans le cas d'un énoncé avec un pronom, il y a thématization et on posera une relation appositive :

(2) *Ni-k* (1+ERG) *emaiten diot*. "Moi, je le lui donne".

Ni pronom détermine à la fois le prédicat verbal *eman* "donner" par l'intermédiaire du cas ergatif (ERG, *-k*) et l'indice de personne 1 suffixé *-t*. La fonction ergative est doublement marquée :

[*-k* (ERG) + suffixation de l'indice *-t*].

⁶ Le signe \leftrightarrow signifie qu'il y a implication réciproque entre le prédicat verbal et l'indice déterminant (voir la note ci-après en 3. concernant l'indice *d-* en basque).

⁷ C'est par la place de l'indice par rapport au monème auxiliaire (pour les verbes à construction périphrastique) ou au monème verbal (pour les verbes à construction synthétique) que l'identité de la fonction est rendue. La forme de l'indice varie selon qu'il s'agit du locuteur 1, de l'allocutaire 2 ou bien ni de l'un, ni de l'autre 3 (avec ou sans référent).

La notion de signifiant discontinu s'applique aux fonctions dans les langues où un indicateur de personne étant obligatoire dans le syntagme verbal, le nom correspondant est nécessaire dans l'énoncé. Cette nécessité est imposée par la situation ou le contexte, hors de toute visée énonciative marquée (en l'absence d'intention sémantique particulière).

3. LE *MODULE ARGUMENTAL* : AU-DELA DE LA VALENCE

Dans le cadre fonctionnaliste il est d'usage de distinguer parmi les fonctions syntaxiques type $N \rightarrow V$ la (les) fonction(s) **obligatoire(s)** (s'il y en a dans la langue considérée), la (les) fonction(s) **spécifique(s)** et celles qui ne sont pas spécifiques⁸. On entend par **fonction obligatoire** le fait que, quel que soit le prédicat verbal, un déterminant nominal est toujours présent. Et ceci avec toujours la même indication de fonction. Une fonction spécifique est une fonction qui ne peut pas se réaliser avec tous les prédicats verbaux. Dans la langue considérée ces fonctions sont compatibles seulement avec certains verbes. C'est le cas de la fonction indiquée par le fonctionnel ergatif en basque. La fonction spécifique s'oppose donc à la fonction non-spécifique qui elle est compatible avec tous les verbes mais non obligatoire. Le critère distinctif est un critère relationnel donc syntaxique, de classe (celle des verbes) à classe (celles des noms).

Se pose le problème des prédicats verbaux impliquant des fonctions non-omissibles et qui ne sont pas des fonctions spécifiques. Ces fonctions peuvent être réalisées en effet avec d'autres verbes mais elles sont alors omissibles et non impliquées par le verbe. Elles relèvent au plan sémantique de la circonstance (spatiale, temporelle, notionnelle ou modale). C'est le cas par exemple en français du verbe *aller* qui nécessite un circonstant de sens directionnel en plus de la fonction obligatoire (fonction "sujet") : **Je vais* est impossible (sauf emplois très particuliers, idiosyncrasique ou autonome). En basque *joan*, verbe synthétique de même sens ne requiert pas un déterminant à référent spatial :

(3) *ba-n-oa* POS⁹+1ABS+aller

"Je m'en vais", litt. "je vais" (cf. "je pars" de construction comparable en français).

Je propose d'appeler **module argumental** d'un verbe l'ensemble des *participants* (Martinet) ou *actants* (Tesnière) et des *circonstants* qu'il implique, que les nominaux qui les

⁸ Voir par exemple, *Syntaxe générale*, p. 178 et 180. Concernant le basque plutôt que de "sujet" terme trop connoté, je considère l'indice d'absolutif comme un simple actualisateur du prédicat verbal puisqu'il est obligatoire. La fonction absolutive qu'il matérialise a un signifiant discontinu, quand le nominal est présent, et un contenu variable. Je ne peux ici développer les arguments en faveur de ce point de vue.

⁹ POS : préfixe positif, par opposition au préfixe de négation.

matérialisent soient omissibles ou pas¹⁰. "Omissibles" doit être compris au sens de non nécessairement exprimés. L'expression est plus englobante, plus adéquate que celle de *valence* d'un verbe qui chez Tesnière renvoie aux *actants* et exclut les *circonstants*¹¹. L'usage habituel du terme "actant" par ailleurs ne convient pas puisqu'il couvre l'ensemble de l'échelle des rôles sémantiques depuis agentif à totalement non agentif, impliquant ou pas la volonté, avec ou sans initiative. J'entends par *arguments* l'ensemble des "actants" et "circonstants" matérialisés par des nominaux que nécessite un verbe : le "minimum requis sémantiquement"¹² par le sens de ce verbe, sans tenir compte des rôles sémantiques possibles. Par ailleurs notons que la notion assez usuelle d'"énoncé minimal", qu'on le postule à deux ou trois termes, n'est pas adaptée : le module argumental dépend du verbe considéré.

4. DU SIGNIFIÉ DES FONCTIONS : LA *SIGNIFICATION*, INDICATION D'UNE RELATION DE DEPENDANCE - LE *CONTENU*, UNE RESULTANTE

En 2. une des formes possibles du signifiant des fonctions syntaxiques a été présentée, la forme discontinue. Etudions maintenant le point de vue de linguistes fonctionnalistes concernant le signifié de ces unités. Tous s'accordent pour le distinguer de celui du fonctionnel s'il y en a un et de celui des monèmes mis en relation, nominal et verbe dans le cas ici examiné¹³. Ainsi D. François-Geiger estime qu'avec la mise en relation des monèmes ("croisement syntaxe lexicale") "il ne s'agit pas d'addition, de somme mais d'un croisement qui nous livre un produit autre que le multiplicande et le multiplicateur", *op. cit.*, p. 150 ..."à l'axiologie lexicale vient s'ajouter l'axiologie syntaxique (contenu de fonction), deux inséparables", p. 151. Dans le même esprit Clairis observe : "La nature du signifié des

¹⁰ Expression construite sur le modèle de *module actancier* de Pottier, *Théorie et analyse en linguistique*, 1987, Paris, Hachette, p. 99.

¹¹ Tesnière définit les *actants* comme les "subordonnés du verbe qui, à un titre quelconque, participent à l'action", *Éléments de syntaxe structurale*, 1962, Deuxième édition, Paris, Klincksieck, p. 666. Il reconnaissait d'ailleurs que ceux-ci sont "parfois difficiles à distinguer des *circonstants*", *ibid.*

¹² Pottier, *Théorie et analyse en linguistique*, p. 99. *Argument* terme de la logique est déjà utilisé dans d'autres théories en linguistique.

¹³ Je ne ferai pas la distinction de D. François-Geiger entre valeur "relationnelle" et valeur "intrinsèque" des monèmes fonctionnels, *op. cit.*, p. 122. La valeur "relationnelle" est en fait selon moi son rôle syntaxique, c'est-à-dire celui de relateur, monème spécialisé présupposant deux monèmes, l'un déterminant de l'autre. D'autre part concernant l'"axiologie des fonctions", s'il est nécessaire de distinguer par exemple "sujet" et "agent", p. 134, c'est-à-dire syntaxe et "axiologie syntaxique" (sémantique), il ne faut pas pour autant attribuer à la fonction le contenu "agent". "Agent", c'est le rôle sémantique du référent matérialisé par le nominal déterminant. La fonction ne fait qu'attribuer ce rôle en fonction du contexte et de la situation.

monèmes et la nature du signifié des fonctions sont différentes... Nous pourrions comparer... les monèmes à des nombres et les fonctions à des indicateurs de fonction tels que la multiplication, l'addition, etc... une indication de fonction ne peut avoir d'autre sens que d'indiquer une opération entre deux éléments"¹⁴. J'entendrai "opération" dans le sens d'établissement d'une relation de dépendance entre deux monèmes, opération nécessaire à l'élaboration du sens dans le cadre de la mise en signes. Cette actualisation est une condition *sine qua non* des échanges langagiers. Et ceci s'applique à toutes les fonctions. Je parlerai à ce niveau de **signification de la fonction**.

Prieto distinguait le *signifié* d'une unité linguistique et le *sens* qui est la valeur précise qu'acquiert ce signifié dans l'acte de parole (contexte unique)¹⁵. De même Ducrot, à côté de la distinction entre phrase (entité grammaticale abstraite) et énoncé (réalisation particulière de la phrase), posait la distinction entre signification (valeur sémantique de la phrase) et sens (valeur sémantique de l'énoncé)¹⁶. Il me semble qu'à propos du signifié des fonctions syntaxiques on doit opérer cette même distinction relevant de la partition langue / discours. En effet c'est dans l'énonciation que le sens de l'énoncé est identifiable, il en va de même pour celui de la fonction comme dit en 1. On ne peut prévoir le contenu de la fonction ergative par exemple, même si le nom à ergatif suffixé matérialise souvent un agent :

(4) *denbora ederr-a-k* *iraun-ten* *d-u*
 temps beau+DET+ERG durer+INACC 3ABS+avoir+3ERG (Ø)
 "Le beau temps dure". Il n'y a ici aucune agentivité, volonté.

Cet exemple est à rapprocher de celui bien connu du nom entrant dans la fonction "sujet" des langues accusatives indoeuropéennes qui peut avoir un grand nombre de rôles sémantiques : agent, patient, bénéficiaire, siège de perceptions, d'un processus... Si la mise en relation syntaxique est seulement la "mise en route de la langue", Clairis, *op. cit.*, p. 148, une actualisation, on ne règle pas le problème du sens et de l'interprétabilité des énoncés. Cela ne suffit pas pour comprendre comment le sens s'élabore au travers de la fonction syntaxique et des éléments qu'elle met en relation. La relation syntaxique (\leftrightarrow) entre *voisin* et *plier* est la même dans les deux exemples suivants en français :

(5) *Le voisin plie sa veste. Le voisin plie sous les responsabilités.*

¹⁴ Le sujet a-t-il un sens ?, p. 147 des *Actes du XIXe Colloque de la S. I. L. F.* de Coimbra, 1993, Faculdade de Letras da Universidade, Coimbra, 1995. Cette contribution est une réponse à la contradiction qui semble apparaître dans le point de vue de Martinet concernant la fonction sujet. Puisqu'il n'y a pas choix la concernant, celle-ci n'a selon lui "aucune valeur propre", *Syntaxe générale*, p. 178, alors que toutes les fonctions ont "un sens et une forme identifiable", p. 172.

¹⁵ *Principes de noologie*, 1964, London-The Hague-Paris, Mouton & Co, p. 13 et 43.

¹⁶ Dans *Les mots du discours*, 1980, Paris, Editions de Minuit, p. 7 et 8.

La fonction syntaxique est la même, fonction sujet. Les monèmes entrant en relation de détermination sont aussi les mêmes. Le rôle sémantique du référent matérialisé par le nom *voisin* est pourtant différent avec le même prédicat verbal *plier* : dans le premier cas agent volontaire, effectuant, dans le second participant involontaire, affecté.

Concluons. C'est en contexte et en situation qu'on pourra dégager le **contenu de la fonction**. C'est-à-dire l'**attribution d'un rôle sémantique** au référent du nom déterminant, résultante du sens de ce nom, de ceux du prédicat verbal et du fonctionnel dans le cas de N • f → V mais aussi du contexte et de la situation. De même que les monèmes constituant l'énoncé prennent leur sens précis dans le "contexte unique", de même la fonction y acquiert son contenu. C'est dans un énoncé concret (en discours et non en langue) qu'on pourra établir le contenu de telle ou telle fonction. Ceci bien sûr en prenant en compte tous les facteurs pragmatiques, stylistiques qui contribuent eux aussi à l'élaboration du sens de l'énoncé. Cette distinction signification / contenu que je propose n'est pas, me semble-t-il, une sophistication supplémentaire, un raffinement inutile mais bien une nécessité. Le contenu d'une fonction syntaxique est en effet déduit par le co-énonciateur (par une analyse linguistique non conceptualisée) comme par le linguiste : il ne peut être posé d'avance.

On pourrait arguer que les fonctions ne s'opposent pas entre elles, qu'elles ne font pas partie d'un paradigme où on peut les commuter. Donc qu'on ne peut parler de valeur d'une fonction au sens saussurien du terme. C'est un fait pour certaines, les fonctions obligatoire et spécifique, mais il faut remarquer qu'on distingue celles-ci par contraste dans l'énoncé. Ceci permet de leur attribuer un contenu tout de même, au sein de cet énoncé. D'autre part ce n'est pas le cas de toutes les fonctions. Celles ne faisant pas partie du *module argumental* du verbe s'excluent mutuellement. On a avec ces dernières un paradigme de fonctionnels et choix. D'où la grande utilité méthodologique de distinguer les fonctions impliquées par le module argumental d'un verbe des autres fonctions dans lesquelles ce verbe peut entrer.

Ces trois propositions, signifiant discontinu de certaines fonctions syntaxiques, module argumental du verbe à un niveau plus général que celui de sa valence et distinction entre signification et contenu d'une fonction syntaxique, ne demandent qu'à être discutées. Ce sont des prises de position, au sein d'un cadre théorique précis, visant à mieux décrire les langues.